

REGLEMENT DU JEU INSTANTS GAGNANTS ELECTROLUX

Un, deux ou trois mois d'abonnement à la box éco-responsable Electrolux d'une valeur de 30€ à gagner

DU 15 août 2021 AU 10 novembre 2021

Offre limitée à – 350 gagnants pour la box 1 mois – 250 gagnants pour la box 2 mois –150 gagnants pour la box 3 mois

Article 1 : Organisation

La société ELECTROLUX FRANCE S.A.S au capital de 36 242 500€, dont le siège social est situé 43, avenue Félix Louat – 60300 SENLIS FRANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 562 076 125 (ci-après désignée, l'« Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat du 15 août 2021 et le 10 novembre 2021 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

L'opération et le jeu sont limités à 750 gagnants *

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

* Montant des achats inférieur à 500€ : box 1 mois - 350 gagnants
Montant des achats entre 500 et 1000€ : box 2 mois - 250 gagnants
Montant des achats supérieur à 1000€ : box 3 mois - 150 gagnants

En cas d'achat de plusieurs produits, à des dates et dans des enseignes différentes, il vous faudra effectuer une seule et même participation avec l'ensemble des pièces justificatives pour tous les achats effectués. A défaut, seule la première participation reçue ne pourra être traitée.

Article 3 : Modalités de participation

ETAPE 1 : ACHETEZ

Achetez de manière ferme et définitive, entre le 15/08/2021 et le 10/11/2021 inclus, un ou plusieurs produits parmi notre sélection de références éco-responsables Electrolux⁽¹⁾, dans une enseigne participant à l'opération (hors Marketplace*** - pour plus d'informations sur ce qu'est une marketplace, rendez-vous dans la rubrique *Modalités* du site www.grandjeu-electroluxbox.fr).

ETAPE 2 : CONNECTEZ-VOUS

Connectez-vous sur le site www.grandjeu-electroluxbox.fr.

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 0970 805 100. Référence à rappeler : **49595**. (appel non surtaxé – du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00).

Vous pouvez suivre votre participation sur le site www.grandjeu-electroluxbox.fr dans l'onglet *Suivre votre participation*.

ETAPE 3 : TÉLÉCHARGEZ VOTRE DOSSIER

Remplissez et validez le formulaire d'inscription en ligne avant le **25/11/2021** minuit sur le site www.grandjeu-electroluxbox.fr, avec les éléments suivants :

- Joignez le scan ou la photo de votre facture d'achat (émise et entièrement acquittée entre le 15/08/2021 et le 10/11/2021), en entourant impérativement le(s) prix, la (les) référence(s) exacte(s) du (des) produit(s) concerné(s), la date d'achat et l'enseigne (Tampon de l'enseigne obligatoire pour les factures manuscrites).
- Si vous avez effectué un achat en ligne, joignez également une copie de (ou des) email(s) de confirmation de commande(s) ou une capture d'écran du (ou des) récapitulatif(s) de commande(s), sur lequel (ou lesquels) apparaissent obligatoirement la référence du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur lequel a été commandé le/les produit(s).
- Joignez une photo de(s) l'étiquette(s) signalétique que vous trouverez sur le(s) produit(s). (Émis entre le 15/08/2021 et le 10/11/2021 inclus).

Si vous avez acheté votre produit chez un cuisiniste, remplissez et validez le formulaire d'inscription en ligne avant le 10/01/2022 minuit :

- Joignez en plus des documents demandés ci-dessus, le scan ou la photo de votre bon de commande (émis entre le 15/08/2021 et le 10/11/2021).

ETAPE 4 : JOUEZ

Cliquez sur le bouton *Jouer* et tentez de remporter un des abonnements mis en jeu.

***Une Marketplace (ou place de marché) désigne toute plateforme ou site internet qui met en relation des acheteurs, particuliers ou professionnels, avec de multiples vendeurs indépendants moyennant une commission prélevée sur leurs ventes. Pour plus d'informations sur ce qu'est une marketplace, rendez-vous dans la rubrique Modalités du site www.grandjeu-electroluxbox.fr.

Catégories et références produits éligibles disponibles en annexe⁽¹⁾.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Sont mis en jeu 350 gagnants pour la box 1 mois – 250 gagnants pour la box 2 mois –150 gagnants pour la box 3 mois

Box 1 ^{er} mois*	1 charlotte de bol artisanale, 6 pinces à linge rétro, 1 savon détachant, 7 perles en céramique, 1 sac à provisions
Box 2 ^{ème} mois*	3 balles de séchage, une brosse à vaisselle, une poudre lavante pour lave-vaisselle, un kit DIY "poudre d'aspirateur", un sac à vrac gradué, un palet antimites
Box 3 ^{ème} mois*	1 torchon de cuisine, un baume multi-usage, un kit DIY spray multi-usages, un savon de cuisine, un presse-agrume en bois

*Chaque Box a une valeur estimative de 30 €

La valeur des box et des éléments les composant est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

En cas d'accident avec un élément d'une box, la responsabilité incombe à l'utilisateur qui doit avoir au minimum une assurance responsabilité civile.

L'Organisatrice se réserve le droit de remplacer les éléments composant les box par des éléments différents de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés dans la liste ne seraient plus disponibles au moment de la remise des lots sans qu'un gagnant ne puisse s'y opposer.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage des lots obtenus, sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jeu est basé sur le principe des instants-gagnants. La validation du formulaire par le participant coïncide à une connexion (en cas de participation par internet) ou une validation (en cas de participation par téléphone) à un instant T qui peut permettre au participant de remporter un lot si cette connexion ou validation intervient pendant l'un des instants-gagnants préalablement établis de manière informatique et aléatoire.

Les 750 instants-gagnants dits « ouverts » sont prédéterminés et préenregistrés d'une façon aléatoire pour un jour, une heure, une minute et une seconde.

Cette liste des Instants-gagnants est déposée auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement, voir article 13 du règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le premier participant qui valide son formulaire d'inscription en cliquant sur le bouton « Valider » (en cas de participation par téléphone, la validation est effectuée par l'opérateur) tandis qu'un instant-gagnant est ouvert, gagne le lot correspondant. Un instant-gagnant mis en ligne reste ouvert jusqu'à la première validation reçue.

Tous les participants dont la validation du formulaire ne coïncide pas avec l'un des 750 instants-gagnants ne remporteront aucun lot.

En cas de gain, le lot attribué au gagnant (quel que soit le lot en cause) est indiqué sur le site internet du jeu à titre indicatif, mais cette indication ne constitue en aucun cas une preuve permettant de prendre possession du gain.

Chaque gagnant recevra un email de confirmation de gain qui fera seule foi de l'attribution du lot, sous réserve de la vérification des preuves d'achat exigées (soit dans un délai d'environ deux (2) semaines à compter de la date de sa participation) confirmant la conformité du dossier. En cas de non-conformité, le participant perd le bénéfice de son lot sans recours possible.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par email.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants dont le dossier est complet et conforme seront informés par email du déroulement de la remise du gain.

Si votre dossier est gagnant et respecte toutes les conditions de l'opération, vous recevrez votre première box dans un délai estimatif de 6 à 8 semaines après validation du dossier par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, hors délai ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés à la date de la remise des lots sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

La responsabilité d'Electrolux France ne saurait être engagée et l'acheteur ne saurait prétendre à aucune compensation ou dédommagement de quelque sorte que ce soit, dans les cas suivants :

annulation ou modification de l'offre par Electrolux France en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, perte ou retard dans l'acheminement de la demande.

En téléchargeant un dossier de participation et en participant à l'opération, tout participant accepte irrévocablement l'ensemble des présentes conditions ainsi que le règlement du jeu « L'instant Gagnant Electrolux » accessible à l'adresse www.grandjeu-electroluxbox.fr

Offre valable en France métropolitaine (Corse et Monaco compris), limitée à une (1) participation par foyer (même nom, même adresse) et réservée aux personnes physiques âgées de 18 ans et plus.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'opération font l'objet d'un traitement informatique par Electrolux France, responsable de traitement, afin de gérer le remboursement de ses offres commerciales sur ses produits et services (sur le fondement de l'exécution d'un contrat). Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing d'Electrolux France. Les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Les données collectées font l'objet d'une transmission à un prestataire situé en France, la société Qwamplify Activation - 135 avenue victoire 13790 ROUSSET France – R.C.S.832 225 122, pour la gestion de l'organisation du jeu.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à : Electrolux France – 43, avenue Félix Louat – 60300 SENLIS. Pour plus d'informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel, connectez-vous sur l'adresse suivante : <https://www.electroluxgroup.com/privacy/fr/>. En cas de différend relatif au traitement de vos données, vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à SCP AIX-JUR'ISTRES Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le règlement sera consultable sur www.grandjeu-electroluxbox.fr

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisatrice.

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure ou d'évènement empêchant l'achat de produits en magasin, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant, auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu et le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site du jeu ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, au-delà du 31/12/2021. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Pour toute question relative à l'opération, vous pouvez contacter le 0970 805 100 (appel non surtaxé – du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00. - Référence à rappeler : 49595. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la société Electrolux France, dont le siège est situé 43, avenue Félix Louat – 60300 SENLIS avant le 31/12/2021. Au-delà de cette date, il ne sera plus répondu à aucune contestation ou réclamation.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et l'Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de l'Organisatrice feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre l'Organisatrice et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, l'Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute natures réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de ce Jeu par Instants Gagnants a été effectué via le site internet :

www.grandjeu-electroluxbox.fr

ANNEXES

Montant d'achat / Contenu des box / Liste des produits éligibles

Montant d'achat, durée d'abonnement offert :

Durée de l'abonnement	Montant d'achat
1 mois	Inférieur à 500 €
2 mois	Entre 500 € et 1 000 €
3 mois	Supérieur à 1 000 €

Contenu des boxes :

Box 1er mois*	1 charlotte de bol artisanale, 6 pinces à linge rétro, 1 savon détachant, 7 perles en céramique, 1 sac à provisions
Box 2ème mois*	3 balles de séchage, une brosse à vaisselle, une poudre lavante pour lave-vaisselle, un kit DIY "poudre d'aspirateur", un sac à vrac gradué, un palet antimite
Box 3ème mois*	1 torchon de cuisine, un baume multi-usage, un kit DIY pschitt-multi-usages, un savon de cuisine, un presse-agrume en bois

*Chaque Box a une valeur de 30 €

(1) Références éco-responsables éligibles à l'opération :

FOURS
EOC5H40X, EOD6P40X, EOD6P60X, EOD6P60W, EOC8P29WX, EOB8S39WZ, EOD6P60X0, EOC9P31WX, EOB9S31WX, KODDP60X, KODDP60W, KOCDP61X, KOBCP29WX, KOCAP31WX, KOBAS31WX, KOAAS31WT, KOAAS31CX, EOC8P39WX0, EOC6P77WX, KOBBS39WX

TABLES
EIS6648, EIS8648, EIS6448, EIS84486, EIF61342

HOTTES
EFT739X, EFV716K, EFV719K, KFTB19X, KFVB19K, KFIB19X

LAVE-VAISSELLE
EEQ47215L, EEQ47300L, EEA27200L, EEA22100L, EEA627201L, KEAD7200L, EEQ47225L, EES47300IX, KEQC7200L, EEQ47200L, EES47320L, EEQ47305L, EES48200L, EES48300L, EEM48320L, EEM48300L, EEQ47210L, EEG48200L, EEM48330L, EEG48300L, EES42210L, EEM43200L, EES67410L, EEM28200L, KEQC7211L, KEQC7210L, KEQC7300L, EEM69410W, KEMC8320L,

EEG69410W, EEM69300L, KEMB9310L, EEM69310L, KEGB9410W, EEZ69410W, EEC767305L, EEC67310L, EEC67210L, EEC67200L, EEC87300L, EEC87300W

REFRIGERATEURS-CONGELATEURS

ENT6TE18S, ENT8TE18S, LNS7TE18S, LNS7TE19S

LAVE-LINGE

EW7F2912SP, EW7F3816DB, EW7F3848BS, EW7F3914RA, EW7F3921RB, EW7F3921RL, EW7F3946LS, EW8F2161SP, EW8F2968MQ, EW9F2119RG, EW6F1408ER, EW6F1408OR, EW6F3854RG, EW6F3915RD, EW7F3816AB, EW8T3376HL, EW8T3653CM, EW7T1368HC, EW7T3375DC, EW7T3733DV

SECHE-LINGE

EW8H4823RO, EW8H4841RO, EW8H4853SB, EW8H4866SD, EW8H4868SP, EW8H5122RO, EW9H3853SB, EW9H3866SD, EW7H3254SP, EW7H3353SP, EW7H5142RB, EW7H5144SC, EW7H5832RB, EW7H6812SC, EW7H6832PP, EW9H2922PC, EW9H3803D

LAVANTES-SECHANTES

EW9W1166RA, EW7W3922RA, EW7W3924SP, EW7W3930SP, EW7W4962LB, EW8W2168RA

ASPIRATEURS TRAINEAUX

PC91-GREEN, PD82-8DB, PD82-ANIMA, PD82-ALRG, PD82-4ST, PD82-4MG, PD82-4MB, PD82-4CR, PD82-GREEN, PD91-GREEN, ESP74GREEN

ASPIRATEURS BALAIS

WQ71-GREEN, PQ91-GREEN

PURIFICATEURS D'AIR

WA51-303WT, WA51-303GY, WA51-304WT, WA71-304DG, WA71-304GY, FA31-201GY, PA91-404GY, PA91-604GY